

La **Noquette** de Vaires, Noisiel et Brou

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Compte rendu : de l'Assemblée Générale du 03/02/2013 de La NOQUETTE DE VAIRES, NOISIEL, BROU A.A.P.P.M.A département 77 (Seine et Marne)

1. Association Agréée de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique

Cette Assemblée Générale s'est déroulée à la Maison des Associations située 8/10, rue Alphonse MANCEAU VAIRES sur MARNE 77360 (ouvert à toutes personnes même ceux qui n'ont pas le permis de l'AAPPMA) Le R.D.V était à 10 heures

Ordre du jour :

Compte-rendu moral et financier

Allocution des Présidents APPMA & Concours

La Parole aux pêcheurs & questions divers

TOMBOLA et Rafrachissement (pot de l'amitié)

La séance est déclarée ouverte à 10h26 par le Président (monsieur Pascal RONDEL)

A la demande de monsieur le Président une minute de silence est demandée pour rendre hommage à nos chers disparus pendant l'année 2012.

La séance commence par l'allocution du Président qui rappelle les grandes lignes, les contacts nombreux avec les diverses instances, les visites aux détaillants et dépositaires ainsi qu'à la Fédération des AAPPMA de MELUN. Remerciement à l'ensemble des personnes pour leur présence à cette Assemblée, suivi de la présentation du bureau composé de :

Monsieur Pascal RONDEL (Président)

Monsieur Jean-Claude LING YUO (Secrétaire)

Monsieur Eric MIELKE (Trésorier) Excusé

Monsieur Michel CADOR (vice-Président)

Monsieur Fabien AUDOUARD COMBE (Responsable Com /Internet)

Messieurs les gardes assermentés (2 sur 3) Mr José Gil et Mr Dupré Philippe

Messieurs Jean-Jacques MARION Président de l'Agglomération C.G de MARNE et CHANTEREINE (77 CHELLES) et Antoine RODRIGUEZ vice-Président de MARNE et CHANTEREINE excusés ainsi que

Monsieur le Maire de VAIRES sur MARNE retenu, celui-ci est représenté par Monsieur le conseiller

Communautaire de MARNE et CHANTEREINE , Monsieur Jean Louis GUILLAUME . Monsieur

Christophe DUBOIS (gérant du futur magasin de pêche à St THIBAUT les VIGNES .Les vérificateurs

aux comptes Monsieur Fabien AUDOUARD COMBE et Monsieur Dominique LEFORT.

Etaient présents à cette Assemblée, 19 personnes, 5 membres du bureau et 2 gardes pêche sur 3.

Le président passe la parole à monsieur Jean Claude LING qui remplace monsieur le Trésorier (excusé) pour la présentation du compte-rendu moral et financier. Monsieur le Secrétaire présente les comptes avec toujours un impayé de 28000€ par la Société « Mondial Pêche » située à Saint THIBAULT les VIGNES (77) et ayant disparue à ce jour. Les ventes des permis ont chuté de 25% à cause de la fermeture de ce magasin qui était primordial pour notre AAPPMA.

- Le Secrétaire invite l'ensemble des participants à visiter le site Internet qui est mis à leur disposition, celui-ci est géré par monsieur Fabien AUDOUARD COMBE à qui la parole est donnée pour présenter les résultats du club compétition rattaché à l'AAPPMA. Ces résultats sont sur le Site Internet dont le coût est de 141€/an pour l'AAPPMA.
- Lors de la présentation des comptes annuels, sous contrôle des vérificateurs aux comptes choisis au hasard avant l'A.G, le Quitus est voté par l'ensemble des présents, pas d'abstention et pas de contre.
- Remerciement à l'Association ASIATIQUE pour les rempoissonnements dans nos lots et ceci dans le cadre de sa dévotion spirituelle, nous la remercions encore, bien qu'absente pour cause d'autre réunion.
- La parole est donnée à Monsieur Christophe DUBOIS (gérant du nouveau magasin de pêche qui sera situé à St THIBAULT les VIGNES Z.I /Z.A), pour présenter le rôle et l'importance de son nouveau magasin, d'environ 500m² qui sera bien achalandé et sera pour nous un dépositaire de vente de permis qui nous a fait défaut en 2012. Donc bien venu à ce nouveau magasin et aussi aux clients / pêcheurs qui sont très demandeurs.
- Ouverture des Questions diverses, proposition de faire une journée et concours de pêche ouvert à tous les sociétaires « en pêche libre » et de relancer l'animation à la pêche. L'ensemble du bureau approuve cette demande et va prévoir rapidement une date et formule par la même occasion une demande à la municipalité pour l'accès et la sécurisation. Monsieur Jean Louis GUILLAUME approuve cette démarche allant dans le sens de l'AAPPMA et mentionne que Monsieur RODRIGUEZ réclame aussi l'organisation d'une fête de la Nature. Rappel que l'année dernière, celle-ci n'a pu être organisée, faute de temps. Les courriers seront faits aux intéressés pour en faire demande et l'AAPPMA va se rapprocher de Monsieur RODRIGUEZ ainsi que de Monsieur Jean Louis GUILLAUME pour faire des relances si pas de réponses « faire le suivi des demandes est impératif »
- Plusieurs remarques sur l'AAPPMA, notamment qu'il devrait y avoir plus de séparation entre l'AAPPMA et le Club de compétition afin de gérer plus « sans conteste » l'AAPPMA, les relations avec les autorités impliquées dans les missions de la nature, de l'eau et des animations, rencontres avec d'autres associations diverses sur la protection de l'environnement, nature et etc. Celle-ci s'engage en formulant que par manque de bénévoles, les membres du bureau gèrent la fois l'AAPPMA et le Club. Une différence sera faite à l'avenir.
- Six courriers seront donc établis par le bureau aux diverses autorités pour honorer l'implication de l'AAPPMA ainsi que pour la demande d'un lieu de stockage/box pour le matériel de l'AAPPMA. Monsieur Jean Louis GUILLAUME est ouvert pour honorer cette demande. Donc, une demande par courrier est à faire rapidement et à relancer si pas de réponse.
- Nombreuses discussions à propos de l'accès des berges et stationnements car les pêcheurs constatent de plus en plus de difficultés pour parvenir sur les lieux de pêche (transport du matériel) et dégradations des véhicules non surveillés, abondance de la nature qui reprend

ses droits. Une demande de nettoyage sera faite aux autorités concernées (dans les six courriers)

- Compte rendu moins long à la demande de Monsieur le secrétaire, sachant que ce compte rendu d'A.G doit être impérativement adressé à la Préfecture /Service des Associations.

Monsieur le Président lève l'Assemblée à 11h56

Compte rendu rédigé par Monsieur Michel CADOR (vice-Président) à la demande de Monsieur Jean Claude LING YUO (Secrétaire).

Signature du président de L'AAPPMA

Pascal Rondel